

Liberté Égalité Fraternité Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône

FICHE DE POSTE A PROFIL		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP-029-CP EM MLLE
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant une mission départementale Conseiller pédagogique en Education Musicale (EM)
	PLACE DU POSTE	Le poste est sectorisée sur les réseaux Madrague, Vieux Port, Calanque, Etoile.  Il est rattaché à la circonscription de Marseille Joliette.  Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN en charge de la mission Arts et Culture.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré. Le conseiller pédagogique en Arts plastiques est un enseignant maître formateur avec une mission spécifique qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN en charge de la mission Arts et Culture. Il exerce ses missions à l'échelle d'un regroupement géographique de réseaux académiques. Il assure le suivi de dispositifs départementaux, académiques et nationaux, en lien avec le coordonnateur départemental.
	MISSIONS	<ul> <li>Organiser et conduire des animations pédagogiques en Arts plastiques dans le cadre de la formation continue.</li> <li>Organiser et conduire des formations de formateurs.</li> <li>Accompagner la mise en œuvre de projets et d'actions pédagogiques dans les écoles, en cohérence avec les objectifs de l'école et le contenu des programmes.</li> <li>Mettre en relation les écoles avec différents partenaires (collectivités locales, structures artistiques, culturelles, intervenants spécialisés), dans les domaines artistiques et culturels</li> <li>Proposer des ateliers de découverte et de pratiques artistiques</li> </ul>
	FONCTIONS	<ul> <li>Analyser les besoins des équipes enseignantes avec les équipes de circonscription,</li> <li>Impulser et coordonner des actions de formation en lien avec le coordonnateur départemental Arts et Culture et avec les conseillers pédagogiques de circonscription,</li> <li>Inventorier les ressources,</li> <li>Accompagner la conception et la mise en œuvre du PEAC selon le maillage du territoire en réseau par la mise en relation des structures culturelles avec les écoles et les établissements de ces réseaux.</li> <li>Initier un projet départemental s'inscrivant dans les priorités nationales et académiques qui donnera lieu à des restitutions dématérialisées et à des expositions.</li> <li>Coordonner les projets en lien avec la DAAC, le coordonnateur départemental Arts et culture et les structures partenaires.</li> <li>Participer à la définition des actions, à leur gestion notamment lors des comités de pilotage, à la formation associée et à la valorisation des productions.</li> <li>Accompagner les projets par le développement de ressources pédagogiques.</li> <li>Participer à la conception et au suivi des projets locaux qui sont administrés par une convention engageant IEN, mairies, structures, artistes</li> </ul>
	COMPETENCES	<ul> <li>Des connaissances solides en didactique de l'Education musicale</li> <li>Disponibilité et mobilité (déplacements sur l'ensemble du secteur et hors du secteur pour certains dispositifs)</li> <li>Aimer travailler en équipe, aimer le contact, oser se confronter à différents publics,</li> <li>Etre capable d'animer des groupes de travail</li> <li>Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques,</li> <li>Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions</li> <li>Avoir un excellent positionnement institutionnel</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre titulaire du CAFIPEMF de la spécialité : Education musicale
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.  Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN  DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 164 du 28 février 2022.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission de recrutement.

CONTACT

Laurent Escande - IEN chargé de la mission Arts et Culture ; circonscription Marseille La Rose ; ce.0131309c@ac-aix-marseille.fr ; 04 84 35 81 40